



Bannir le plastique des événements bruxellois, une urgence !

Gobelets, barquettes, touillettes ou pailles en plastique, la Ville de Bruxelles veut bannir le plastique à usage unique des événements organisés sur son territoire. Un règlement en la matière entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet. Pour accompagner son application, une liste d'objets interdits a été élaborée. Elle sera diffusée et distribuée aux organisateurs d'événements.

La Ville de Bruxelles ne veut plus de plastique à usage unique lors des événements organisés sur son territoire. Le Collège a adopté ce matin une liste claire des objets prochainement interdits. C'est un outil important pour accompagner le public et les organisateurs d'événements dans ce changement nécessaire. Ainsi les barquettes, les couverts ou les pailles, notamment, ne pourront plus être distribués. Pour chaque objet, une alternative est proposée.

Dès le 1^{er} juillet, le règlement communal sur l'« Interdiction de l'utilisation du plastique à usage unique lors d'événements en espace public » entrera en vigueur. *« C'est la première étape vers une « Charte Bruxelloise de l'Événement Durable » que veut établir la Ville de Bruxelles. L'ambition, répétée dans l'accord de la nouvelle majorité, est en effet de faire de la capitale une « Ville pionnière du zéro déchet » »* explique l'Echevine de la Propreté publique et du Zéro déchet, Zoubida Jellab.

A la Ville de Bruxelles, chaque année près de 1.200 tonnes de déchets non triés sont générés par les événements. Dans ces déchets, on retrouve essentiellement du plastique à usage unique. Ce qui représente un coût considérable pour la Ville de Bruxelles et ses habitants : environ 100.000 euros pour l'évacuation. Ce qui représente un coût plus grand encore pour notre environnement.

Cette liste exemplaire et explicite sera distribuée aux organisateurs d'événement et diffusée auprès du grand public. C'est l'une des mesures d'information, d'accompagnement et de sensibilisation nécessaire. Une évaluation en sera menée au cours de l'année 2020.

[Plus d'infos ?](#)

Benjamin Adnet, Porte-parole de l'Echevine de la Propreté publique et du Zéro déchet, Zoubida Jellab, 0498/918.438

OBJETS INTERDITS ET ALTERNATIVES POSSIBLES

>> Pensez à sensibiliser votre public à apporter ses propres contenants

>> Contenants en aluminium et canettes non souhaités

OBJETS INTERDITS	PROPOSITIONS D'ALTERNATIVES
<ul style="list-style-type: none">• Barquettes en plastique• Assiettes et autres contenants en plastique	<ul style="list-style-type: none">• Assiettes et autres contenants en carton (de préférence certifié durable)• Assiettes bagasse• Assiettes réutilisables
<ul style="list-style-type: none">• Gobelets en plastique	<ul style="list-style-type: none">• Gobelets en carton (de préférence certifié durable)• Gobelets réutilisables
<ul style="list-style-type: none">• Couverts, touillettes, mini-fourchettes à frite, mini-pics, mini-cuillères à glace ou gaufre en plastique	<ul style="list-style-type: none">• Couverts en bois• Couverts en bambou• Couverts réutilisables
<ul style="list-style-type: none">• Pailles en plastique	<ul style="list-style-type: none">• Pailles en bambou• Pailles en inox• Pailles comestibles
<ul style="list-style-type: none">• Sacs plastiques jetables	<ul style="list-style-type: none">• Sacs réutilisables
<ul style="list-style-type: none">• Ballons et tiges en plastique	<ul style="list-style-type: none">• Ballons et tiges certifiés 100% biodégradables
<u>OBJETS DONT L'USAGE ET LA DISTRIBUTION SONT À LIMITER</u>	
<p>>> Pensez à les collecter, les trier, les recycler</p>	
<ul style="list-style-type: none">• Colsons en plastique	<ul style="list-style-type: none">• Colsons en métal (non gainés), corde
<ul style="list-style-type: none">• Bouteilles en plastique	<ul style="list-style-type: none">• Gourdes réutilisables
<ul style="list-style-type: none">• Emballages et produits préemballés	<ul style="list-style-type: none">• Sacs réutilisables et achats en vrac
<ul style="list-style-type: none">• Filtres de cigarettes	